

# Pétition pour de meilleures conditions de travail pour les employé.e.s agricoles

**En vertu des contrats-type de travail (CTT) cantonaux, les employé.e.s dans l'agriculture des cantons de Berne et de Zurich travaillent 55 heures par semaine – et ceci par n'importe quel temps, vent glacial, chaleur torride ou pluie torrentielle. Ce temps de travail d'une durée excessive est dépassé depuis longtemps et il doit être adapté aux conditions de travail usuelles en Suisse.**

Nous appelons les gouvernements des cantons de Berne et de Zurich ainsi que les organes exécutifs cantonaux compétents à remanier de toute urgence les contrats-types pour les employé.e.s agricoles en adaptant les points suivants :

1. Semaine de 45 heures en moyenne annuelle avec limitation des heures supplémentaires
2. Introduction d'un salaire minimal contraignant de Fr. 4'000.- bruts par mois.

Par ailleurs, nous appelons les gouvernements des cantons de Berne et de Zurich ainsi que les organes exécutifs cantonaux compétents à s'engager en faveur de la soumission du travail agricole à la loi sur le travail.



Illustration : Nora Ryser

Elle est soutenue par les organisations suivantes:



SP Kanton Zürich



**SOLIFONDS**



La pétition a été lancée le 1er mai 2021 par l'association «**Résistance au plat du jour**» et par la «**Plateforme pour une agriculture socialement durable**» (ACSI; Bioforum Moeschberg; CEDRI; Forum Civique Euro-péen; Jardins de Cocagne; l'autre syndicat; La semaine du goût; Longo mai; Syndicat SIT; UNIA; Uniterre; Vita VerDura; VKMB

[www.fr.widerstand-am-tellerrand.ch](http://www.fr.widerstand-am-tellerrand.ch)  
[www.agrisodu.ch](http://www.agrisodu.ch)

TIMBRE

Plateforme pour une agriculture  
socialement durable  
Case postale 6503  
1211 Genève 6

# Pétition: 55 heures, c'est trop!

Aux exécutifs des cantons de Berne et de Zurich ainsi qu'aux organes cantonaux compétents.

Nr.	Nom / prénom	Rue et numéro	Code postal, ville	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Les formulaires de pétition (même incomplets) sont à retourner au plus tard **le 1er octobre** à:  
*Plateforme pour une agriculture socialement durable, Case postale 6503, 1211 Genève 6*

## Pourquoi votre signature est importante :

La production agricole en Suisse est assurée à plus de 25% par une main-d'œuvre non familiale. L'industrialisation de l'agriculture demande une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse, notamment dans le domaine du maraîchage. Ces travailleuses et travailleurs saisonniers sont pour la plupart des migrants dont les conditions de travail sont extrêmement précaires.

### Effet signal important pour les autres cantons

La plupart des cantons autorisent des semaines de travail de 50 heures et plus. Berne et Zurich, avec 55 heures hebdomadaires, sont deux grands cantons avec une production agricole importante. L'amélioration des conditions de travail dans ces deux cantons agirait comme un signal à l'intention de tous les autres cantons du fait que les conditions de travail sont réglées à l'échelon cantonal et qu'à ce jour, les responsables politiques se sont toujours opposés à une réglementation nationale.

### Prévention de la santé

Les longs horaires sont nocifs pour la santé et augmentent le risque d'accidents. C'est pour cette raison que le canton de Genève a réduit dès 2013 le temps de travail dans le secteur agricole à 45 heures par semaine.

### Rémunération équitable

Dans la majorité des cantons, le salaire minimal actuel, non contraignant et recommandé dans l'agriculture est de Fr. 3'300.- par mois. Cela correspond à la moitié du salaire médian suisse (en 2018: 6'538 francs bruts). Un salaire minimal de 4'000 francs pour les travailleuses et travailleurs agricoles reste toujours modeste – compte tenu de la dureté du travail et de la longueur du temps de travail. Nous exigeons une rémunération équitable des paysans et paysannes, des travailleurs et travailleuses agricoles.

### Protection juridique des travailleurs agricoles

L'agriculture est exemptée de la loi sur le travail (tout comme le travail dans les ménages privés), ce qui prive les employés agricoles d'une protection légale importante. Nous exigeons dès lors que le travail agricole, tout comme l'économie domestique, soient soumises au droit du travail.

**La Suisse a adopté le 17 décembre 2018 la déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans.e.s et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP). La pétition va dans le sens de cette déclaration novatrice**

**Les travailleuses et travailleurs agricoles sont indispensables à la production alimentaire: sans travailleuses et travailleurs agricoles, pas de légumes ni de céréales régionales saines, pas de lait ni de fruits frais!**